

Mise en œuvre de l'accord-cadre

CES¹/UNICE-UEAPME/CEEP sur le stress lié au travail²

Récapitulatif annuel des activités des partenaires sociaux 2006³

¹ y compris le comité de liaison Eurocadres/CEC

² adopté le 8 octobre 2004

³ adopté le 28 juin 2006 par le comité de dialogue social



This project is organised with the financial support of the European Commission

Pays	Résultats de la mise en œuvre / initiatives
Autriche	<p>Λες παρτεναιρες σογιαυξ ιντερπροφεςσιοννελσ οντ τερμιν[λευρ τραπαιλ δ[λαβορατιον δε λιγνεσ διρεχτριχεσ χομμυνεσ ρελατιβεσ ρ λα μισε εν υπρε δε λαχχορδ ευροπ[εν , qui doit être officiellement adopté très prochainement. Les chambres autrichiennes de l'agriculture ont également décidé de signer les lignes directrices afin de les rendre applicables dans le secteur agricole. Ces lignes directrices ainsi que la traduction convenue conjointement de l'accord seront jointes à une publication existante et mise à jour des partenaires sociaux sur le stress ("Brochure <i>Impuls</i>"). L'objectif des lignes directrices sera de mettre en pratique l'accord sur le lieu de travail. Les lignes directrices et l'accord sur le stress, ainsi que la publication sur le stress, seront mis en ligne sur une page web "travail et santé" commune des partenaires sociaux.</p>
Belgique	<p>E n exécution de l'accord intersectoriel de 1999-2000, le 30 mars 1999, les partenaires sociaux qui se sont réunis au Conseil national du travail ont conclu une convention collective concernant la gestion de la prévention du stress lié au travail</p> <p>Λαχχορδ χηερχη ρ ρεμ[διερ χολλεχτιπεμεντ αυξ προβλλ[μεσ, ετ πασ ινδιωιδυελλεμεντ . Il définit le stress comme suit : État perçu comme négatif par un groupe de travailleurs, qui s'accompagne de plaintes ou dysfonctionnements au niveau physique, psychique et / ou social et qui est la conséquence du fait que des travailleurs ne sont pas en mesure de répondre aux exigences et atteintes qui leur sont posées par leur situation de travail.</p> <p>Il stipule un certain nombre d'obligations à respecter par l'employeur. Par exemple, l'employeur doit détecter les risques éventuels de stress en analysant de manière générale la situation du travail, puis évaluer les risques et, enfin, le cas échéant, prendre des mesures adéquates pour les prévenir et/ou y remédier. Dans le cadre de l'exécution de la politique de prévention du stress, il doit demander l'avis et la coopération des services compétents. Il doit également informer les représentants des travailleurs et le consulter aux différents stades de l'action qu'il envisage de mettre en œuvre. En outre, il doit s'assurer que les travailleurs reçoivent toutes les informations nécessaires concernant la nature de leurs activités, les risques qui y sont associés et les mesures de prévention ou de limitation des risques. Enfin, il doit tenir compte de facteurs de stress liés au travail dans la formation qui doit être dispensée aux travailleurs au titre de la politique de bien-être des travailleurs. De leur côté, les travailleurs doivent coopérer à la politique de prévention du stress au travail dans les limites de leurs possibilités.</p> <p>Δανσ λε χαδρε δυνε Γ[ωαλυατιον δε λα χονωεντιον χολλεχτιπε, λε Χονσειλ νατιοναλ δυ τραπαιλ α Γμισ υν απισ, δανσ λεθυελ ιλ δεμανδε θυε σοιεντ πρ[παρ[εσ δεσ μεσυρεσ ιδεντιθυεσ σαδρεσσαντ ρ δεσ χατ[γοριεσ δε περσοννεσ νον χουπερτσ παρ λα χονωεντιον. Ce sont des personnes employées par des autorités ainsi que certains membres de personnel subventionnés par l'État (enseignement libre subventionné).</p> <p>E n outre, le Conseil a publié une brochure d'information sur l'application de la convention collective, qui décrit le contenu de l'accord et donne aux entreprises un ensemble de lignes directrices leur permettant d'élaborer une politique adéquate de lutte contre le stress.</p> <p>Λες παρτεναιρες σογιαυξ χροιεντ θυε λα χονωεντιον χολλεχτιπε εστ χονφορμε ρ λαχχορδ ευροπ[εν ετ θυιλ νεστ πασ ν[χεσσαιρε δαδοπερ δαυτρεσ μεσυρεσ pour appliquer l'accord.</p>

<p>Bulgarie</p>	<p>L'accord européen sur le stress lié au travail est partiellement effleuré via la mise en œuvre d'une nouvelle politique de santé et sécurité au travail dans le pays et des dispositions de la loi bulgare en matière de santé et de sécurité au travail. Mais, aucune stratégie ou politique de mise en œuvre de mesures concrètes visant à limiter le stress au travail n'a encore été approuvée au niveau national. Il existe des actions et des pratiques individuelles d'évaluation du stress au travail au niveau institutionnel, par exemple :</p> <p>λασσοχιατιον ινδυστριελλε βυλγαρε α ΓλαβορΓ δεσ θυεστιονναιρεσ πωσαντ ρ χολλεχτερ ετ ρ αναλψερ δεσ ινφορματιονσ δε βασε ρελατιωεσ αυ στρεσσ αυ τραπωαιλ αυ νιωεαυ δε λεντρεπρισε, θυι σοντ υτιλισΓ σ δεπτυισ 2005 δανσ λε χαδρε δυ προγραμμε ρ λογγ τερμε δε φορματιον ρ λα ΣΣΤ δεσ εμπλοπευερσ ετ δε λευρσ ρεπρΓσενταντσ αυξ χομιτΓσ ετ δανσ δεσ γρουπεσ δε σΓχυριτΓ. Sur cette base et conformément aux niveaux établis de stress au travail, des mesures et des services sont proposés aux employeurs afin de leur permettre d'élaborer des programmes internes de limitation du stress au travail. Ces mesures ont un caractère volontaire et pourraient être mises en œuvre au niveau de l'entreprise sur la décision de l'organe de gestion et être financées par des ressources financières propres.</p> <p>une recherche concernant le niveau de stress dans le secteur public (enseignement, santé et administration publique) a été réalisée par l'équipe de la confédération des syndicats indépendants, à la suite de laquelle une étude de cas portant sur trois services du secteur public en Bulgarie, intitulée "Stress au travail dans un contexte de transition", a été publiée en 2003 avec l'aide du bureau sous-régional de l'OIT pour les PECO à Budapest.</p> <p>ιλ εξιστε αυσσι δεσ πρατιθυεσ σΓπαρΓεσ δΓπαλλυατιον ετ δε συιπι δυ στρεσσ λιΓ αυ τραπωαιλ dans le cadre des obligations des services de SST en matière d'évaluation des facteurs sociopsychologiques sur les lieux de travail.</p> <p>Le niveau de stress lié au travail est élevé et il s'agit d'un facteur de prédisposition à la maladie dans le pays. Le stress au travail est déterminé par des facteurs multiples et variés et dépend étroitement de la spécificité des lieux de travail dans les secteurs économiques. Certaines institutions nationales spécialisées tel que le Centre national de protection de la santé publique possède des instruments et une expérience permettant d'observer et d'évaluer le stress au travail.</p> <p>Cette brève présentation permet de conclure que les conditions sont suffisantes pour entreprendre à l'avenir des actions de coopération pour la mise en œuvre de l'accord de l'UE sur le stress et pour la création d'un cadre national dans le contexte d'une nouvelle stratégie européenne 2002 - 2009 visant à introduire une stratégie nationale et des politiques de gestion du stress et des facteurs sociopsychologiques sur le lieu du travail.</p>
<p>République tchèque</p>	<p>Le texte de l'accord a été traduit conjointement, la traduction validée par les partenaires et diffusée auprès des membres de leurs organisations.</p> <p>Λε χαδρε φυριδιθυε αχτυελ (droit du travail et dispositions connexes en matière de santé et de sécurité) prévoit assez d'espace pour atteindre les objectifs de l'accord.</p> <p>Λα μισε εν υ πωρε δε λαχχορδ εντρε δανσ λε χαδρε δεσ νΓγοχιατιονσ βυλατΓραλεσ εντρε λε πατρονατ ετ λεσ σψνδιχατσ . L'idée est d'incorporer les mesures concrètes de prévention et de diminution du risque potentiel dans les conventions collectives.</p>

Le CMKOS est partenaire à un des projets Leonardo relatif au stress au travail. Un manuel sur le sujet a déjà été élaboré dans le cadre de ce projet. L'accord-cadre fera partie du manuel (version tchèque). Dans le courant de l'année, un séminaire pilote se tiendra dans le but d'améliorer le manuel. Le séminaire sera suivi d'une conférence où il sera à nouveau dûment question de l'accord-cadre. Le CMKOS partagera les résultats du projet avec la SP CR.

Danemark

Secteur privé

Αυ Δανεμαρκ, λες παρτεναιρες σοχιαυξ δυ σεχτευρ πριτω σοντ αχτυελλεμεντ εν τραιν δε νΓγοχιερ λαππλιχατιον δε λαχχορδ πολονταιρε συρ λε στρεσσ.

Secteur public

Χονφορμμεντ αυ μοδλε δανοισ εν ματιρε δε νΓγογιατιονσ χολλεχτιωες , les partenaires sociaux ont appliqué l'accord-cadre sur le stress lié au travail aux employés du secteur public ayant conclu une convention collective. Plus précisément, l'accord-cadre a été appliqué au printemps 2005 au travers d'un accord renouvelé sur la coopération et les comités de coopération sur les lieux de travail du secteur public, en vertu duquel les comités de coopération doivent examiner la question du stress lié au travail et établir des principes directeurs sur lesquels faire reposer les mesures générales relatives au stress lié au travail.

Εν χονσφθυενχε, λες δβατσ χονχερναντ λε στρεσσ αυ τραωαιλ ετ λες ρεμδεσ ο λυι αππορτερ συρ λε λiew δε τραωαιλ σεροντ υν Γλμεντ νατυρελ δυ τραωαιλ χουραντ δεσ χομιτς δε χοοπφρατιον. Les partenaires sociaux sont en train de préparer un guide destiné aux travaux des comités de coopération relatifs au stress au travail.

Secteur local/régional

Χονφορμμεντ αυ μοδλε δανοισ εν ματιρε δε νΓγογιατιονσ χολλεχτιωες , l'Association de l'organisation des employés du gouvernement local (KTO) et le gouvernement local du Danemark et le Comité des régions danoises ont conclu un accord en 2005 qui applique l'accord-cadre relatif au stress lié au travail dans une convention collective. Plus précisément, l'accord-cadre a été appliqué au travers d'un accord renouvelé sur la coopération et les comités de coopération sur les lieux de travail du secteur local et régional. Outre la mise en œuvre de l'accord européen sur le stress en 2005, les parties ont convenu que les comités de coopération devaient établir des principes directeurs sur lesquels faire reposer les mesures générales relatives au stress lié au travail (identification, gestion et prévention).

Εν χονσφθυενχε, λες δβατσ χονχερναντ λε στρεσσ αυ τραωαιλ ετ λες ρεμδεσ ο λυι αππορτερ συρ λε λiew δε τραωαιλ σερα υν Γλμεντ νατυρελ δυ τραωαιλ χουραντ δεσ χομιτς δε χοοπφρατιον.

Λες παρτεναιρες σοχιαυξ πρπαρεντ Γγαλεμεντ πλυσιευρσ initiatives suggérant des matériels et des méthodes de prévention/réduction du stress lié au travail.

	<p>Πίλσ πρ[χισ]μεντ, λες παρτεναιρες σοχιαυξ οντ πρ[παρ] πλυσιευρσ μαγαζινεσ τραιταντ δυ στρεσσ et ont tenu une conférence commune de grande envergure sur ce sujet. Il en sera aussi question lors d'un salon professionnel organisé par les partenaires sociaux en août 2006, où sont attendus entre 5 000 et 6 000 employés et employeurs du secteur local/régional.</p> <p>Λες παρτεναιρες σοχιαυξ οντ Γγαλεμεντ χονπενυ δε χομμενχερ δεσ ν[γ]οχιατιονσ λε 1^{er} octobre 2007 sur d'autres initiatives pouvant être lancées dans les régions et les municipalités pour prévenir/réduire le stress lié au travail.</p> <p>Λε σεχτευρ local/régional représente au total environ 25% de l'ensemble du marché du travail au Danemark.</p>
<p>Finlande</p>	<p>Λαχχορδ δοιτ τρε τραδυιτ εν φιννοισ .</p> <p>Λες παρτεναιρες σοχιαυξ ιντερπροφεςσιοννελσ οντ χομμενχ[] λες ν[γ]οχιατιονσ συρ λα μισε εν υπρε δε λαχχορδ εν φ[]ωριερ 2006.</p>
<p>Allemagne</p>	<p><u>Initiatives conjointes</u></p> <p>Συρ λινιτιατιωε δε λα χονφ[]δ[]ρατιον δυ πατρονατ αλλεμανδ (BDA) et de la confédération des syndicats allemands (DGB), une traduction de l'accord-cadre sur le stress lié au travail a été préparée, négociée et acceptée par les partenaires. Les deux confédérations ont également fait des efforts pour que la traduction soit aussi validée par l'Autriche.</p> <p>Λορσ δυ Χονγρ[]σ ιντερνατιοναλ δε λα σαντ[] ετ λα σ[]χυριτ[] αυ τραπαιλ (A+A Düsseldorf, 24 au 27 octobre 2005), l'accord-cadre a été présenté à l'occasion d'un séminaire rassemblant des représentants de la DGB et de la BDA.</p> <p>Διφ[]ρεντεσ χαισσεσ δασσυρανχε χοντρε λες αχχιδεντσ δυ τραπαιλ (Berufsgenossenschaften) ινπεντεντ δεσ χονχεπτο δε πρ[]ωεντιον πουρ Γ[]ωιτερ ου ρ[]δυιρε λε στρεσσ λι[] αυ τραπαιλ θυελλεσ οριεντεντ εν φονχτιον δεσ χονδιτιονσ ετ δεσ βεσοινοσ σπ[]χιαυξ δεσ σεχτευρσ χονχερν[]σ. Ces caisses d'assurance sont administrées par leurs membres (les entreprises) et les assurés (les employés) sur une base paritaire. Dans ce contexte, l'ensemble des activités réalisées par les 26 caisses d'assurance contre les accidents du travail (chacune d'elle étant responsable de différents secteurs) peut être considéré comme faisant partie des activités des partenaires sociaux.</p> <p>Initiée par l'accord-cadre, une approche commune visant à améliorer la coordination de ces activités a été lancée de manière à utiliser les expériences existantes. Un des principaux objectifs de cette initiative est l'optimisation des instruments déjà utilisés.</p> <p><u>Activités spéciales du patronat allemand</u></p> <p>Λα ΒΔΑ α πρ[]παρ[] υνε βροχηυρε ιντιτυλ[]ε "Position des employeurs concernant la pertinence de la charge de travail mental". Cinq mille exemplaires ont déjà été diffusés.</p>

Dans un symposium portant sur le thème "Charge de travail mental" organisé par la BDA, 8 conférences ont donné une vue d'ensemble du contexte scientifique, de la pertinence du stress lié au travail dans différents secteurs et des concepts de prévention. Plus de 100 experts responsables de la prévention, impliqués dans l'expertise-conseil aux entreprises, étaient présents à ce symposium organisé le 16 novembre 2005.

Λα χονφιδρατιον δυ πατρονατ αλλεμανδ μετ ο λα δισποσιτιον δε σεσ ασσοχιατιονσ μεμβρεσ ετ δεσ εντρεπρισεσ αλλεμανδεσ θυι δισιρεντ οργανισερ δεσ φορματιονσ ετ δεσ σμιναιρεσ δινφορματιον υνε πρσεντατιον τυπε "Pertinence de la charge de travail mental".

Activités spéciales des employés allemands

Μισε ο φουρ χοντινυελλε δεσ ινφορματιονσ ρελατιβεσ αυ στρεσσο αυ τραωαιλ ετ αυξ αχτιωιτς δε πρσεντιον δανσ λε μα gazine "good work" - magazine de prévention de la santé et d'organisation du travail.

Publication d'un article simple dans le magazine "Le droit du travail dans les entreprises" - magazine destiné aux membres des comités d'entreprise (9/2005). L'article portait essentiellement sur les réglementations et les procédures qu'il est possible d'engager en entreprise.

Διβατσο δε φονδ συρ λε χοντενυ δε λαχχορδ-χαδρε συρ λε στρεσσο λιφ αυ τραωαιλ αωεχ δεσ σπνδιχατσο μεμβρεσ δε λα DGB. Les affiliés ont été invités à rendre public l'accord-cadre auprès de leurs représentations dans les districts, les régions et les comités d'entreprise. Ils ont également été invités à lancer des activités.

Ινφορματιονσ εξηαυστιωεσ ο προποσ δε λαχχορδ-χαδρε. Λα ΔΓΒ α προποσφ δε σουτενιρ σεσ ρεπρσεντατιονσ δανσ λεσ διστριχτσο ετ λεσ ργιονσ ο λοριγινε δαχτιωιτς.

Φουρνιτυρε δινφορματιονσ εξηαυστιωεσ αυξ institutions proches des syndicats (DGB Education, conseils consultatifs technologiques). Ces institutions ont été invitées à proposer un programme de formation et d'information.

Φουρνιτυρε δι νformation aux représentants des personnes assurées auprès des caisses d'assurance contre les accidents auto-administrées par lesdites caisses dans le but de compiler des guides sur le stress au travail à destination des superviseurs.

Islande

Sur l'initiative de la confédération du patronat islandais (SA) et de la confédération syndicale islandaise (ASI), une traduction de l'accord-cadre relatif au stress lié au travail a été préparée. Les négociations sur la mise en œuvre de l'accord ont commencé : l'objectif est de conclure une convention collective avant la fin juin 2006.

Irlande

Λεσ οργανισατιονσ πατροναλεσ ετ σπνδιχαλεσ αυ νιωεαυ νατιοναλ σε σοντ ργιονιεσ ο πλυσιευρσ ρεπρισεσ πουρ διβαττρε δε λαχχορδ ευροπεν ετ δε λα φορμε/μτ τηοδε δε μισε εν υωρε εν Ιρλανδε. Toutefois, aucune décision finale n'a encore été prise (bien qu'une ou deux possibilités aient été envisagées) ; le processus a été suspendu pendant les négociations sur la prochaine convention nationale.

<p>Italie</p>	<p>Λες σπνδιχατσ ιταλιενσ αφφιλιΓσ ρ λα ΧΕΣ ετ λες οργανισατιονσ πατροναλεσ αφφιλιΓεσ ρ λ YNIXE, à l'UEAPME et au CEEP accorde une grande importance à la méthode de dialogue social qui a conduit à l'accord sur le stress lié au travail élaboré sur une base volontaire et exécuté au niveau européen (adopté le 8 octobre 2004).</p> <p>Αυσσι , la CGIL, la CISL et l'UIL, ainsi que les confédérations CONFINDUSTRIA, CONFAPI, CONFARTIGIANATO, CNA, CONFESERCENTI et CONFSERVIZI sont activement impliquées dans le processus de mise en œuvre de l'accord au niveau national.</p> <p>À cet égard, les organisations susmentionnées ont déjà commencé une discussion sur la méthode à adopter pour l'application de l'accord et sont en train de fixer un calendrier de travail visant à une transposition très rapide de l'accord au niveau national.</p>
<p>Lettonie</p>	<p>Συρ λιν ιτιατιβε δε λα LDDK (Confédération des employeurs lettons), une traduction de l'accord-cadre sur le stress lié au travail a été réalisée. La LBAS (Confédération des syndicats indépendants de Lettonie) a validé la traduction. L'accord traduit a été diffusé auprès des organisations affiliées à la LBAS dans un but consultatif.</p> <p>Δες χονσειλλερσ φυριδιθυεσ ατταχηΓσ αυξ δευξ χονφΓδΓρατιονσ οντΓλαβορΓλε τεξετε δε λαχχορδ .</p> <p>Λε 12 avril 2006, l'accord-cadre sur le stress lié au travail a été signé par les présidents de la LDDK et de la LBAS.</p> <p>Λαχχορδ εντρε εν πιγυερ λε φουρ οΓλα δερνιβε σιγνατυρε αΓτΓ απποσΓε . L'accord est établi en trois exemplaires. Chacune des parties reçoit le sien et un exemplaire est remis au Secrétaire général du Conseil national de coopération tripartite de Lettonie.</p> <p>Λες δευξ παρτιεσ σιγναταιρεσ σε σοντ μισεσ δαχχορδ συρ δεσ μεσυρεσ συμπλΓμενταιρεσ ρ πρενδρε πουρ μετρε εν υ πρε λαχχορδ ρελατιφ αυ στρεσσ λιΓ αυ τραπαιλ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> diffusion des informations auprès des membres affiliés aux organisations patronales et syndicales, auprès de l'ensemble de la société et des institutions ; <input type="checkbox"/> organisation de campagnes d'information, de tables rondes au niveau régional et local ; <input type="checkbox"/> μ■η□◆□εϋμ□ ●)■◆↑ϋ□ε◆)■ des conditions et des objectifs de l'accord dans les conventions collectives conclues au niveau local et sectoriel ; <input type="checkbox"/> □□◆□ ◆μ■•)κ)•)μ□ μ◆ □□□□◆❖□)□ ●ε ○)•μ μ■ εε◆❖□μ εμ ●'εηη□□εε ●μ• □ε□◆)μ• □■◆ décidé d'informer le ministère letton de la santé, l'inspection du travail et d'autres institutions au sujet des mesures qui seront prises.

	<p>Λες σπνδιχατσ οντ τραδουτ λε μανυελ δ interpretation de l'accord susmentionné. La traduction sera publiée et diffusée auprès des membres, des affiliés, des centres régionaux, de la société.</p>
Luxembourg	<p>Λες παρτεναιρες σογιαυξ (patronat et syndicats) ont convenu de parler du "stress" au sein du comité économique et social national (CES) avec les représentants du gouvernement afin d'avoir le point de vue de toutes les parties concernées avant la mise en œuvre de l'accord européen. Cela devrait permettre aux partenaires sociaux de choisir l'instrument adéquat pour mettre en œuvre cet accord. Ces débats devraient aboutir à la fin de première semestre 2006.</p>
Malte	<p>La Fédération de l'industrie de Malte et les représentants des travailleurs maltais se sont mis d'accord sur les éléments suivants en ce qui concerne l'accord-cadre de l'UE sur le stress lié au travail :</p> <p>Il νε σερα πασ νί χεσσαιρε δε τραδυιρε λαχχορδ-χαδρε εν μαλταισ ππισθυε λανγλαισ εστ λα δευξι με λανγυε οφφιχιελλε δε Malte.</p> <p>Λες δευξ organisations signeront une déclaration d'engagement prouvant qu'elles soutiennent le contenu et la raison d'être de l'accord. La cérémonie sera suivie d'une conférence de presse au cours de laquelle les principes de l'accord seront décrits dans les grandes lignes.</p> <p>Diffusion – les deux organisations mettront une copie de l'accord-cadre sur le site Internet respectif et créeront un lien.</p> <p>Λες δευξ organisations envisagent également d'organiser un séminaire d'information sur l'accord-cadre sur le stress lié au travail. Elles pourraient le faire en collaboration avec l'autorité en charge de la santé et la sécurité au travail.</p>
Pays-Bas	<p>Αυ σειν δε λα Φονδατιον δυ τραπαιλ, λες οργανισατιονσ πατροναλεσ ετ σπνδιχαλεσ δε νιπεαυ νατιοναλ viennent juste de décider d'actualiser une déclaration nationale antérieure relative au stress lié au travail, intitulée "Druk werk?!" ("Sous pression au travail?!"), en ayant à l'esprit l'accord-cadre européen. Entretemps, l'accord-cadre a été traduit en néerlandais et sera porté à l'attention des organisations patronales et syndicales au niveau de l'entreprise et du secteur. Cela se fera probablement en relation avec la déclaration nationale actualisée dans laquelle peuvent être incluses des déclarations contenues dans l'accord-cadre européen.</p>
Norvège	<p>Λες παρτεναιρες σογιαυξ LO (syndicats) et NHO (patronat) se sont mis d'accord sur une traduction commune en norvégien de l'accord-cadre européen. D'autres partenaires sociaux, tant du secteur privé que du secteur public, font à présent partie d'un groupe de travail auquel participent aussi la NHO et la LO et qui prévoit de concevoir d'ici la fin du printemps 2006 de nouvelles actions nationales concrètes pour mettre en œuvre l'accord. Elles pourront prendre la forme de campagnes d'information conjointes, de lignes directrices, de diffusion d'études de cas, ou autres. Nous avons bon espoir que la mise en œuvre du travail sera terminée avant l'échéance des 3 ans.</p>
Pologne	<p>E n novembre 2005, des informations relatives à l'accord intersectoriel sur le stress ainsi que le document de travail traduit ont été mises en ligne</p>

sur le site Internet NSZZ Solidarność (http://www.solidarnosc.org.pl/eksperci/news/2005/dzbnk/25_liis.htm).

Le 6 avril 2006, les partenaires sociaux polonais ont organisé une réunion de travail. La réunion poursuivait, entre autres, l'objectif d'établir un calendrier de mise en œuvre de l'accord sur le stress lié au travail.

Αυ χουρσ δε λα ρϋνιον, λες παρτιχιπαντσ οντ αβορδϋ λα θυεστιον δεσ Γταπεσ ϋ φρανχηρι δανσ λε χαδρε δυ προχεσσυσ δε μισε εν υωρε . Ils ont reconnu que la première étape devrait être de se mettre d'accord sur une version polonaise uniforme de l'accord et de valider celle-ci. Aussi, une traduction de l'accord qui a servi de document de travail et que NSZZ Solidarność avait en sa possession a été envoyée aux autres partenaires pour commentaires ou approbation. Une version polonaise uniforme de l'accord est attendue pour la fin mai de cette année.

Εν χε θυι χονχερνε λες προχηαινεσ Γταπεσ δε μισε εν υωρε δε λαχχορδ συρ λε στρεσσ, NSZZ Solidarność a préparé le projet au titre de la ligne budgétaire CE 04.03.03.01 dans le cadre du programme "Relations industrielles et dialogue social", qui avait pour objectif de promouvoir l'accord européen et d'aider les partenaires sociaux polonais à le mettre en œuvre. Tous les partenaires sociaux participant au projet sont des organisations représentatives au niveau national : Forum syndical (FZZ), Alliance générale des syndicats de Pologne (OPZZ), Confédération polonaise des employeurs privés "Lewiatan" (PKPP), Confédération des employeurs polonais (KPP) et Association polonaise de l'artisanat (ZRP). Il semble qu'un tel projet (proposant des ateliers communs et une conférence sur la question) sera un bon point de départ pour des négociations. À cet égard, il est crucial pour la suite des opérations que la Commission européenne octroie le financement.

Λε δϋβυτ δεσ νϋγοχιατιονσ εστ πρϋσ ωερσ λε δϋβυτ δε λα ννϋε 2007.

Portugal

Au niveau national

Au niveau national, les initiatives sont peu nombreuses.

En fait, en raison du changement de gouvernement, de la dissolution de l'Institut national responsable de la prévention sur le lieu de travail (IDICT), et de son remplacement par une autre institution qui ne possède pas encore de loi organique ni d'organe formel de représentation des partenaires sociaux, et de l'extrême urgence de certaines questions, il y avait peu de chances qu'une approche bi- ou tripartite concernant la mise en œuvre du programme-cadre sur le stress au travail puisse commencer.

Λες σμνδιχατσ οντ νϋανμοινοσ φαιρε τραδυιρε λαχχορδ εν πορτυγαισ . Cette traduction a été diffusée sur les sites Web des syndicats.

Après quoi, la CIP s'est entretenue avec l'UGT à propos de la traduction, et un accord a été atteint sur le texte définitif.

La traduction est utilisée par des institutions de formation spécialisées (par exemple dans des formations destinées aux ingénieurs « niveaux 5 et 6 »).

Λες σμνδιχατσ ενωισαγε ντ δε φαιρε θυελθυε χηοσε δανσ υν αωενιρ προχηε avec les autorités du secteur public en tant qu'employeur.

	<p>Λα CIP prépare actuellement certaines actions publiques pour diffuser le contenu de l'accord-cadre.</p> <p><u>Au niveau de l'entreprise</u></p> <p>“CP - Caminhos de Ferro Portugueses, E.P.” (chemins de fer portugais), et la banque “Montepio Geral”, tous deux membres de l'APOCEEP, développent certains projets dans le domaine du stress lié au travail.</p> <p>Le projet de “CP - Caminhos de Ferro Portugueses, E.P.” (chemins de fer portugais) repose sur trois piliers principaux. Premièrement, il s'occupe de la politique de communication interne, afin d'expliquer et d'anticiper les changements prévisibles au sein de l'entreprise. Deuxième, il s'occupe de la violence extérieure à laquelle sont exposés les travailleurs du secteur ferroviaire. Troisièmement, il oriente les travailleurs faisant les trois-huit sur la manière dont ils peuvent gérer les changements constants qui interviennent pendant leur temps de travail.</p> <p>Λα banque “Montepio Geral” est en train de réaliser une étude sur le stress lié au travail, afin d'identifier les principales sources de stress dans l'entreprise et concevoir des mesures de prévention et de diminution des niveaux de stress.</p>
<p>Espagne</p>	<p>Λες οργανισατιονσ σπνδιχαλεσ (CCOO et UGT) et patronales (CEOE et CEPYME) espagnoles (les partenaires sociaux les plus représentatifs au niveau national et intersectoriel) ont inclus l'accord-cadre européen sur le stress lié au travail dans la convention collective intersectorielle signée en 2005, laquelle avait été conclue dans le but de définir la base de futures négociations collectives.</p> <p>Λες παρτεναιρεσ σοχιαυξ χονσιδρεντ λαχχορδ ευροπεν χομμε υν νινστρυμεντ παρτιχυλιρεμεντ υτιλεν , car il donne des principes directeurs et des critères qui peuvent être utiles pour "améliorer les connaissances sur le stress et sensibiliser le public à la question du stress lié au travail et à sa prévention, son élimination et sa réduction"</p> <p>Εν φαισαντ χελα, λες παρτεναιρεσ σοχιαυξ εσπαγνολσ “cherchent à mettre en œuvre l'accord européen en transmettant son contenu, adapté à la réalité espagnole, aux représentants du patronat et des syndicats” de manière à favoriser "l'amélioration des conditions de travail et la bonne gestion des "entreprises" "(sic.).</p> <p>Παρ αιλλευρσ, αυ χουρσ δε χεσ 5 δερνιρεσ ανν[ε]σ, λες οργανισατιονσ σπνδιχαλεσ ετ πατροναλεσ εσπαγνολεσ ont publié des guides, des dépliants et des articles et ont effectué de multiples activités et des campagnes de sensibilisation en relation avec le stress lié au travail. En outre, le phénomène du stress au travail a de plus en plus fait l'objet de prévention dans les entreprises espagnoles, dont la plupart ont traité la question dans le cadre d'accords entre représentants du patronat et représentants des travailleurs dans les entreprises.</p> <p>Ετ πουρταντ, χε χηανγεμεντ νεστ πασ τουφουρσ ρεφλ[ε]τ[ε] δανσ λες χονωεντιονσ χολλεχτιωεσ, εντρε αυτρεσ, παρχε θυε λες ν[ε]γοχιατιονσ χονχερναντ λα πρ[ε]σεντιον δεσ ρισθυεσ δυ τραωαιλ αυ νιωεαυ δε λεντρεπρισε σε δ[ε] ρουλεντ ρ[ε] παρτ, ινδ[ε] πενδαμμεντ δεσ χονωεντιονσ χολλεχτιωεσ.</p>
<p>Suède</p>	<p>Λαχχορδ χολλεχτιφ χογχλυ λε 16 φουιν 2005 εντρε λα Confédération des entreprises suédoises et les syndicats LO/TCO/SACO qui contient une traduction suédoise précise de l'accord de l'UE et de leur avis commun selon laquelle l'accord-cadre de l'UE devrait servir de lignes directrices</p>

	<p>lorsque des initiatives sont lancées pour identifier et prévenir ou gérer des problèmes de stress lié au travail par exemple sous la forme d'accords en la matière. Cet avis commun laisse une certaine marge de manœuvre quant à la manière de mettre en œuvre l'accord (pas d'obligation de signer des conventions collectives au niveau de l'entreprise ; possibilité d'adopter des plans d'action, des documents politiques, des lignes directrices et des programmes éducatifs).</p> <p>Υν αχχορδ χολλεχτιφ εντρε λα σεχτιον συδουισε δυ CEEP et les principaux syndicats suédois affiliés à la CES (LO/TCO/SACO) a été conclu au printemps 2006. Cet accord contient une traduction suédoise précise de l'accord de l'UE. Les organisations membres du CEEP donnent le champ libre quant au choix de la méthode de mise en œuvre de l'accord (plans d'action, documents politiques, lignes directrices et programmes éducatifs).</p> <p>Λεσ παρτεναιρεσ σοχιαυξ δυ σεχτευρ μυνιχιπαλ οντ χονχλυ υνε χονωεντιον χολλεχτιωε εν αωριλ 2005 sur la coopération et l'environnement de travail ("FAS 05") qui envisage la question de l'accord de l'UE comme un futur engagement. Les partenaires sociaux continuent aussi à collaborer avec "Sunt liv" ("Une vie saine") qui existe depuis 2002.</p> <p>Λεσ παρτεναιρεσ σοχιαυξ du secteur gouvernemental soutiennent les agences qui travaillent pour améliorer l'environnement de travail et abaisser le nombre de congés de maladie. Ce soutien peut être financier ou humain (experts). Le projet s'appelle "Satsa friskt" ("Défi santé").</p>
<p>Royaume-Uni</p>	<p>E n novembre 2004, l'Agence britannique pour la santé et la sécurité a lancé une nouvelle initiative pour aider les employeurs à régler le problème du stress lié au travail ; ces normes de gestion doivent être considérées comme un instrument important destiné à aider les employeurs à répondre à leurs obligations au titre des lois de 1974 et de 1999 sur la santé et la sécurité au travail. La CBI, ainsi que le TUC, reconnaissent l'importance des normes.</p> <p>Εν χε θυι χονχερνε λαχχορδ δε λΥΕ sur le télétravail, la CBI, le CEEP UK, le Forum des entreprises privées (FPB) et le TUC, ont élaboré, en partenariat avec les instances gouvernementales, l'Agence pour la santé et la sécurité (HSE) et le ministère du commerce et de l'industrie (DTI), un guide intitulé "Stress lié au travail: un guide de mise en œuvre d'un accord des partenaires sociaux européens". Ce guide recommande principalement aux employeurs d'appliquer les normes de gestion du stress du HSE en vigueur depuis un certain temps et soutenues par le TUC.</p> <p>Εν φουλλετ 2005, la CBI, le CEEP UK, le FPB et le TUC ont lancé la mise en œuvre par les partenaires sociaux de l'accord, qui repose sur les mesures législatives et non législatives disponibles au Royaume-Uni.</p>
<p>Dialogue social sectoriel européen</p>	<p>Résultat de la mise en œuvre / initiatives</p>
<p>Secteur européen de la</p>	<p>ΔΓ χλαρατιον χονφοιντε δεσ παρτεναιρεσ σοχιαυξ δυ σεχτευρ ευροπεν δε λα χονστρυχτιον (FIEC et FETBB) sur la prévention du stress au travail dans le secteur de la construction, 10 janvier 2006</p>

construction